

---

Adresse de la société populaire de Chinon qui rend grâce à la Convention pour son activité infatigable et l'invite à éclairer les ténébreuses entreprises des ennemis du peuple, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Chinon qui rend grâce à la Convention pour son activité infatigable et l'invite à éclairer les ténébreuses entreprises des ennemis du peuple, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 28-29;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28840\\_t1\\_0028\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28840_t1_0028_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

[Lauzun, 3 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Un mouvement d'indignation a saisi nos âmes en apprenant l'horrible conspiration formée contre la liberté. Nous nous sommes tous levés et avons juré de mourir mille et mille fois plutôt que de laisser porter la moindre atteinte à l'arche de nos droits, de laisser violer le sanctuaire de nos lois et outrager la représentation nationale. Qu'espèrent-ils ces nouveaux protégés qui veulent escalader la Montagne, source du bonheur et de la vertu; qu'attendent-ils ces nouveaux protégés qui prennent mille formes pour séduire les crédules, qui le jour s'affublent du bonnet rouge, portent des pantalons et des sabots, et la nuit assistent aux conciliabules convoqués par le crime et présidés par Pitt. Leurs couplets liberticides, leur criminelle audace seront la cause de leur mort, et le peuple, sauvé de leur rage, verra accroître son amour et son dévouement pour la Convention. Pour nous, qui nous sommes toujours prononcés contre les factions et les scélérats, qui avons voué une haine implacable à la tyrannie et à ses auteurs, nous formerons toujours autour de vous une triple barrière. Si le crime vous attaque avec ses poignards acérés, nous lui opposerons le bouclier de la vertu et s'il paraît dans cette contrée un homme assez audacieux, d'un esprit assez téméraire pour oser s'élever contre vous, dénigrer votre ouvrage et vous lancer l'arme de la calomnie, sa perte est assurée. Chacun de nous a juré de poursuivre à toute outrance les intrigants et les conspirateurs, tel est le serment dont les voûtes de notre salle ont retenti; il a porté la terreur dans l'âme du méchant et la consolation dans celle du patriote. S. et F. ».

RODIÉ (présid.), LAPLUSSE (secrét.), TESSIÉ, SÉVERIN (secrét.).

## 61

La société populaire d'Orbais, département de l'Aisne, félicite la Convention nationale, les comités de salut public et de surveillance, les uns d'avoir découvert l'horrible conspiration récemment ourdie contre la liberté, l'autre d'avoir livré les coupables au glaive de la loi, les invite à rester inébranlables à leur poste, et applaudissent au décret du 21 pluviôse, en faveur des parens des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Orbais, 1<sup>er</sup> germ. II] (3).

« Citoyens,

Le génie de la liberté vient encore de déjouer les manœuvres perfides des lâches partisans du

royalisme et de la tyrannie; leurs trames étaient ourdies avec d'autant plus d'atrocité qu'ils avaient emprunté les formes hypocrites d'un patriotisme ardent. Mais grâce à la surveillance infatigable des Comités de salut public et de sûreté générale, grâce à leur dévouement sans bornes à la cause du peuple, grâce à votre brutale énergie les vils instigateurs de cette nouvelle conjuration sont découverts et leurs têtes coupables vont tomber, nous l'espérons, sous le glaive de la loi. Périrent ainsi tous ceux qui oseraient attenter à la souveraineté du peuple dans la personne des représentants.

Restez fermes et inébranlables, Citoyens, au poste où notre confiance vous a appelés du sommet de la Montagne où vous vous êtes élevés. Continuez de diriger le gouvernail de la République. Qu'ils sachent ces assassins stipendiés par les tyrans étrangers qu'ils ne parviendront à vous qu'après avoir franchi les barrières que leur opposent nos cadavres amoncelés, qu'ils sachent que nous avons juré de vivre libres ou de mourir, que la liberté ne peut exister pour nous qu'avec la République, et que nous les conserverons l'un et l'autre au prix de notre sang.

Citoyens, après vous avoir réitéré l'assurance de notre attachement invariable à la Convention nationale, nous vous devons l'hommage de notre reconnaissance particulière. La loi du 21 pluviôse vient de procurer enfin dans notre commune, l'exécution des mesures que vous aviez décrétées pour indemniser les parents des défenseurs de la patrie. L'indigent ne regrettera plus l'absence de son fils, de son père, de son époux, les secours qu'il en recevoit viennent de lui être rendus avec usure par la bienfaisance nationale; il ne lui est plus permis de douter combien au milieu des travaux immenses qui absorbent tous vos moments, le sort du malheureux vous est sans cesse présent, et dans l'épanchement de sa vive gratitude, il vous adresse ses vœux, ses bénédictions et son amour comme la seule récompense qui soit digne des pères de la patrie.

C'est au milieu de l'allégresse publique qu'inspire la fête qui nous réunit en ce moment pour célébrer le retour du printemps que nous nous empressons de vous faire parvenir l'expression de nos sentiments. Le nom sacré de la Convention est prononcé par toutes les bouches, la soumission la plus entière à ses décrets est gravée dans tous les cœurs, et nos jeunes concitoyennes viennent d'en contracter de nouveau l'obligation au milieu de nous, en jurant de ne reconnoître d'autres jours de fête et de repos que les jours de décades ».

DRAT, LECERF, VERRIER, MOREL, LECERF fils, LARIVE, PIGEON, JACOB, LECOINTE, GÉRARD, CHAMSIOR, DADEMENT, MASSÉ fils, MOREAU, WATTE, DADEMENT-BEAURIN jeune, BARROIN, ECHAURIER, SIRAUT, PICHELOCHE, MASSÉ, TEL-LINS.

## 62

La société populaire régénérée de Chinon rend grâce à l'infatigable activité de la Convention, l'invite à continuer d'éclairer les téné-

(1) C 299, pl. 1055, p. 14.

(2) P.V., XXXIV, 359. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>). Mon., XX, 156; C. Eg., n° 598, p. 58; Débats, n° 566, p. 322.

(3) C 299, pl. 1053, p. 15.

**breuses entreprises des ennemis du peuple, et lui voue un entier dévouement.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Chinon, 7 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

A peine un abîme est-il fermé qu'un abîme nouveau s'ouvre à côté pour engloutir la liberté et ses partisans. Grâce à votre infatigable activité, nous avons été jusqu'ici prévenus à temps et préservés par la vigueur de votre bras toujours étendu pour nous soutenir. Notre reconnaissance égale ce bienfait signalé tant de fois que vos regards continuent d'éclairer les ténébreuses entreprises de nos ennemis perfides. Qu'ils se multiplient comme eux, et nous parviendrons enfin à les anéantir. Nos cœurs et nos personnes vous sont acquises, car nous savons pour quelle cause vous combattez, et jamais elle ne sera désertée par nous. Restez donc à votre poste, Citoyens représentants, restez-y sans crainte, vous avez pour rempart la volonté d'une nation qui a recouvré ses droits et qui ne veut plus d'en dessaisir.

C'est donc une bien difficile entreprise que celle de rendre un peuple à la nature et de fonder un gouvernement nouveau sur les mœurs et la raison. Les passions basses et intéressées sont donc bien puissantes puisqu'elles entravent un effort aussi généreux. Il n'importe, pour peu que tout ce qu'il y a de gens de bien le veuille avec constance et sincérité, la République sera triomphante et assise avec stabilité.

C'est sur vous que nous comptons spécialement, Citoyens représentants; par vous sera parachevé ce grand ouvrage et vous en serez payé par le plaisir d'avoir conquis et assuré le bonheur pour 25 millions d'individus et sans doute aussi avec le temps, pour le monde entier. S. et F. ».

CHAMPIGNY (présid.), JOUVET (secrét.), LENOIR (secrét.).

## 63

**Le comité de surveillance et révolutionnaire établi à Cognac, département de la Charente, voue à l'exécration publique et à la vengeance nationale les traîtres qui ont osé concevoir l'affreux projet de détruire la liberté. Il promet de démasquer les aristocrates, de poursuivre les intrigants, et de rester inviolablement attaché à la Convention.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[Cognac, 4 germ. II] (4).

« Citoyens représentants,

Nous avons appris l'infâme conspiration qui a menacé la liberté, nous vouons à l'exécration publique et à la vengeance nationale, les traîtres qui ont osé concevoir un projet aussi affreux,

(1) P.V., XXXIV, 359. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>). Mon., XX, 156; Débats, n<sup>o</sup> 566, p. 322.

(2) C 299, pl. 1053, p. 16.

(3) P.V., XXXIV, 359. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>). Mon., XX, 156; Débats, n<sup>o</sup> 566, p. 322.

(4) C 298, pl. 1037, p. 31.

nous rendons hommage à votre énergie, nous ne reconnaissons que la Convention nationale, la liberté et l'égalité et nous ferons suivre vos décrets et malheur aux intrigants et aux amis de l'étranger, nous surveillerons avec exactitude et les ennemis de la Patrie seront enchaînés; nous soulèverons le masque, nous connaissons les aristocrates sous quelque déguisement qu'ils se montrent. Union entre les amis de la Liberté, vertus qui consolideront la liberté et patrie victorieuse, sous le régime de la Liberté, tel est le but de nos sollicitudes et les plus ardents de nos vœux. Sans liberté point de bonheur ».

MARQUET (présid.), S. GLILOQ, FOUILLERON, LACROY (secrét.), BRUNET.

## 64

**La société populaire de Preuilley écrit : Le plus affreux des complots qui aient été tramés contre la liberté vient d'être déjoué. C'est de son sommet formidable, montagne révéree, que sont partis la foudre et les éclairs qui viennent de frapper ces prétendus patriotes renforcés, toujours montés sur des échasses, ces aristocrates sous le masque, ces malveillans affublés du bonnet rouge qu'ils avilissent, ces contre-révolutionnaires en pantalons et en sabots, ces républicains en peinture, ces royalistes dans le cœur, qui, dans leurs projets criminels, méditant dans l'ombre la perte du peuple, s'efforçaient, depuis longtemps, de l'égarer par une insidieuse et hypocrite popularité. La Convention devait être dispersée, égorgée, les patriotes massacrés, le trésor public dilapidé, et sur tant de débris sanglants, le colosse odieux du despotisme relevé; mais non, perfides votre cruel espoir sera déçu; vos têtes coupables tomberont sous le glaive de la loi, et la liberté restera debout.**

**Législateurs, demeurez à votre poste; et vive la République!**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Preuilley, 8 germ. II] (2).

« Législateurs,

La plus horrible des conspirations vient d'être découverte, le plus effrayant des complots, qui aient été tramés contre notre liberté, vient d'être déjoué; la Patrie vous doit encore une fois son salut, la République est de nouveau sauvée par vous: grâces vous soient rendues!

C'est de ton sommet formidable, Montagne révéree, que sont partis la foudre et les éclairs qui viennent de frapper et de confondre ces prétendus patriotes renforcés, toujours montés sur des échasses, ces aristocrates sous le masque, ces malveillants affublés du bonnet rouge qu'ils avilissent, ces contre-révolutionnaires en pantalon et en sabots, ces républicains en peinture, ces royalistes dans le cœur, qui dans leurs projets criminels, méditent dans l'ombre la perte du peuple, s'efforçoient depuis longtemps de l'égarer par une insidieuse et hypocrite popula-

(1) P.V., XXXIV, 360. B<sup>in</sup>, 16 germ. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 156; C. Eg., n<sup>o</sup> 598, p. 58; Débats., n<sup>o</sup> 566, p. 322.

(2) C 299, pl. 1053, p. 17.